Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260421-2026_051-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION N°2026/051

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 avril 2026

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Conseil communautaire du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 avril, à 18 heures, le Conseil communautaire de Pleyben Châteaulin Porzay Communauté s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au siège communautaire, à Châteaulin, sous la présidence de Mme Gaëlle NICOLAS (Présidente sortante).

Conseillers en exercice :	44
Conseillers présents : *et Conseillers suppléés :*	**44**
Conseillers représentés (pouvoirs) :	**0**
Date de convocation dématérialisée (via IdélibRE) :	**15/04/2026**

- **Titulaires présent(e)s** :

CAST : Danielle CARIOU, Jacques GOUEROU, Maurice JACQ
CHATEAULIN : Aurélien GARO, Jean-Pierre JUGUET, Gaël KERNEUZET, Jean-Christophe LE DOARÉ Gabriel MAOT, Marie PERENNES, Vinciane PERON, Valérie SCOARNEC KEROULLAS, Fabienne SENNEVILLE
DINEAULT : Odile CANQUETEAU, Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Didier POUSSARD,
GOUEZEC : Sébastien DECAUDIN, Betty LEPINE
LANNEDERN : Pauline CARO
LE CLOITRE-PLEYBEN : Sandrine BALAY
LENNON : Mélina CHAUSSY, Ronan JEZEQUEL
LOTHEY : Aurélie MACACLIN
PLEYBEN : Amélie CARO, Marie-Paule LE DU, Patrick NEUMANN, Brigitte PAVEC, Patrice PERSON, Alain PORHEL
PLOEVEN : Didier PLANTÉ
PLOMODIERN : Joël BLAIZE, Gilles FEREC, Gwladys GOUDON, Laure-Anne KERISIT
PLONEVEZ-PORZAY : Jacques LE PAGE, Sylviane PENNANEAC'H, Alain PENNOBER
PORT-LAUNAY : Gaël CALVAR
SAINT-COULITZ : Jean-Yves HÉLIÈS
SAINT-NIC : Loïc LE BÉCHEC, Gilles MOLAC
SAINT-SEGAL : Frédéric DRELON, Isabelle LEJEUNE
TREGARVAN : Rémi CARPENTIER

- **Titulaires absents et représentés, ayant donné pouvoir**

- **Titulaires absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

- **Secrétaire de séance** *(désigné(e) en application des articles L 5211-1 et L 2121-15 du CGCT)* **:**

LENNON : Ronan JEZEQUEL

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260421-2026_051-DE

N°2026-051 : Installation du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

La Communauté de communes est administrée par un Conseil communautaire composé de 44 membres se répartissant, par commune, conformément à l'arrêté Préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin-Porzay du 8 octobre 2025.

Le Conseil communautaire se réunit, pour la première fois, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant l'élection des maires.

Il appartient au Président sortant de convoquer les nouveaux délégués à cette première réunion.

Lors de cette première séance, l'appel nominal des membres du Conseil est effectué par la Présidente sortante, en référence à l'arrêté préfectoral n° 2019-DRCTAJ-554 du 25 octobre 2019.

Communes membres	Nom et prénom des conseillers communautaires
Cast	M. GOUEROU Jacques - titulaire Mme CARIOU Danielle - titulaire M. JACQ Maurice - titulaire
Châteaulin	M. JUGUET Jean-Pierre - titulaire M. LE DOARÉ Jean-Christophe - titulaire Mme PERON Vinciane - titulaire M. GARO Aurélien - titulaire Mme SENNEVILLE Fabienne - titulaire Mme SCOARNEC KEROULLAS Valérie - titulaire M. MAOT Gabriel - titulaire M. KERNEUZET Gaël - titulaire Mme PERENNES Marie - titulaire
Dinéault	M. CORNILLOU Jean-Marc - titulaire Mme POULIQUEN Hélène - titulaire M. POUSSARD Didier - titulaire Mme CANQUETEAU Odile - titulaire
Gouézec	M. DECAUDIN Sébastien - titulaire Mme LEPINE Betty - titulaire
Lannédern	Mme CARO Pauline - titulaire *(M. HUGUET Fabien – suppléant)*
Le Cloître-Pleyben	Mme BALAY Sandrine - titulaire *(Mme BILIRIT Dominique – suppléante)*
Lennon	M. JEZEQUEL Ronan - titulaire Mme CHAUSSY Mélina - titulaire
Lothey	Mme MACACLIN Aurélie - titulaire *(M. VELLY Gauthier – suppléant)*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260421-2026_051-DE

Pleyben	Mme CARO Amélie - titulaire M. PORHEL Alain - titulaire Mme PAVEC Brigitte - titulaire M. PERSON Patrice - titulaire Mme LE DU Marie-Paule - titulaire M. NEUMANN Patrick - titulaire
Ploéven	M. PLANTÉ Didier - titulaire *(M. QUINQUIS Marc - suppléant)*
Plomodiern	M. BLAIZE Joël - titulaire M. FEREC Gilles - titulaire Mme KERISIT Laure-Anne - titulaire Mme GOUDON Gwladys - titulaire
Plonévez-Porzay	M. PENNOBER Alain - titulaire Mme PENNANEAC'H Sylviane – titulaire M. LE PAGE Jacques - titulaire
Port-Launay	M. CALVAR Gaël - titulaire *(M. NEDELEC Pascal – suppléant)*
Saint-Coulitz	M. HÉLIÈS Jean-Yves - titulaire *(M. BOUVIER Pierre-Alexandre – suppléant)*
Saint-Nic	M. MOLAC Gilles - titulaire M. LE BÉCHEC Loïc - titulaire
Saint- Ségal	M. DRELON Frédéric - titulaire Mme LEJEUNE Isabelle - titulaire
Trégarvan	M. CARPENTIER Rémi - titulaire *(Mme GOARZIN Geneviève – suppléante)*

La présidence de la séance est ensuite cédée au doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT, jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance ainsi que des assesseurs.

Sont désignés :

- Secrétaire de séance : M. Ronan JEZEQUEL ;
- Assesseurs : Mme Sandrine BALAY et M. Gilles MOLAC.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260421-2026_051-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente de la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay,

Amélie CARO

Le Secrétaire de séance,

Ronan JEZEQUEL

C.C. de Pleyben-Châteaulin-Porzay FINISTERE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes territorialement compétent, situé Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant 2 mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.